

TRICHOMANÈS REMARQUABLE

Vandenboschia speciosa

Principaux habitats (dont communautaires)

Forêts de pentes, éboulis et ravins (9180)

Forêts alluviales à aulne et frêne (91E0)

Falaises siliceuses (8220)

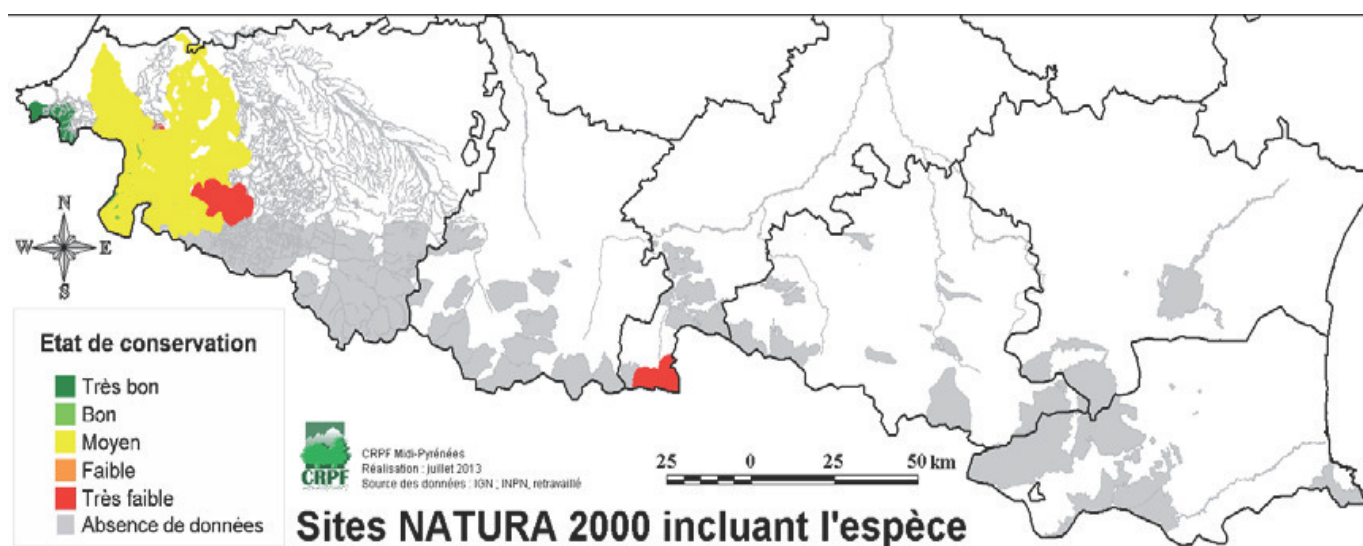
Grottes (8310)

Exemple d'opérations en cours

Aucun exemple recensé à ce jour.

Répartition

Le Trichomanès remarquable est présent, sous sa forme feuillée (sporophyte), seulement à l'extrême ouest de la chaîne pyrénéenne, à basse altitude. Récemment, il a également été découvert dans les Pyrénées centrales à proximité de Bagnères-de-Bigorre et de Bagnères-de-Luchon sous sa forme de prothalle (gamétophyte).



DESCRIPTION

Cette fougère vivace présente 2 phases biologiques bien différenciées :

Phase sporophytique :

La fronde de cette fougère ne se développe qu'en conditions stationnelles très favorables de faible luminosité, très forte humidité et température adéquate. Ainsi, on peut l'observer dans des vallons encaissés et boisés ou dans des grottes.

Sur la chaîne pyrénéenne, cette forme feuillée n'est connue qu'au Pays Basque.

Phase gametophytique indépendante :

En dehors de ces conditions optimales, l'espèce peut être présente sous sa forme de prothalle* (gamétophyte), principalement dans des anfractuosités, des falaises, ou des grottes. Elle est alors peu visible et difficilement reconnaissable pour des non-initiés.



ONF - PH

Recommandations de gestion

Eviter les modifications de l'habitat et notamment les écoulements d'eau.

Maintenir des peuplements denses et éviter notamment la création de clairières (taille maximale inférieure à 50 ares), afin de ne pas modifier les conditions d'ombre et d'humidité des stations où l'espèce est présente.

En cas de fréquentation sportive ou de loisir (randonnée, cueillette de champignons, canyoning) menaçant des sites de présence de l'espèce, envisager une information du public voire un déplacement des activités en concertation avec les acteurs concernés.

Pour les stations en bord de cours d'eau, limiter au minimum (mise en sécurité) les travaux d'entretien des berges afin d'éviter notamment l'éclaircissement et la perte de l'ambiance humide.

Lors de l'entretien des infrastructures routières, veiller à préserver les populations de trichomanès remarquables qui colonisent parfois les murs de soutènements et affleurements des bords de route.



Pour aller plus loin

Préserver le contexte hydrologique et hygrométrique des populations.